



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Brayre  
et de l'Anille

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260427-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

### Délibération N°20260427

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

#### Étaient Présents :

Date de convocation  
17 avril 2026

Date d'affichage  
17 avril 2026

Nombre de conseillers  
En exercice 41  
Présents 38  
Votants 41

**Mmes** BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,  
**MM.** BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, Mme PASQUIER Vanessa, MM. HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, **membres suppléants**.

#### Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale  
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa  
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
**Représentant de la commune de Cogners**, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

<b>OBJET :</b>	<b>MULTI-ACCUEIL LE JARDIN DES SENS FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS</b>
----------------	---

Le contrat pour la fourniture et la livraison des repas pour les enfants accueillis au Multi-accueil Le Jardin des Sens (Vibraye) arrive à échéance le 24 mai 2026.

Une consultation a été réalisée pour la souscription d'un contrat de trois ans, pour la fourniture et la livraison des repas.

Les sociétés Ansamble (Amboise 37), Prestalim's (Laigné-Saint-Gervais 72) et RestauVal (Rochecorbon 37) n'ont pas répondu à la consultation, expliquant que leur cuisine était éloignée de notre point de livraison.

La société Convivio (Beaufay 72) n'a pas répondu à la consultation car leurs équipements ne permettent pas la confection de repas pour les jeunes enfants.

La société Scolarest a également été consultée mais n'a pas répondu.

Madame la Présidente présente l'offre reçue d'API Premiers Pas:

	estimation repas /an	<i>(pour rappel)</i> prix actuels HT au 28/02/2026	API Premiers Pas					
			prix unitaires		soit/an (estimés)		soit pour 3 ans (estimés)	
			HT	TTC (TVA 5,5%)	HT	TTC (TVA 5,5%)	HT	TTC (TVA 5,5%)
repas bébé (mixé)	801	4,55 €	4,56 €	4,81 €	3 652,56 €	3 853,45 €	10 957,68 €	11 560,35 €
repas moyen (mouliné)	1 062	4,79 €	4,80 €	5,06 €	5 097,60 €	5 377,97 €	15 292,80 €	16 133,90 €
repas grands (morceaux)	1 571	5,08 €	5,09 €	5,37 €	7 996,39 €	8 436,19 €	23 989,17 €	25 308,57 €
	3 434		16 746,55 €	17 667,61 €	50 239,65 €	53 002,83 €		

Analyse technique API Premiers Pas :

- Révision des tarifs chaque 1<sup>er</sup> septembre
- Livraison en liaison froide, de 3 à 5 fois par semaine, de 22h à 6h
- Conditionnement des plats cuisinés dans des plats inox, conditionnement des gâteaux cuisinés dans des moules en papier compostables et emballées en sac kraft, conditionnement des produits portionnés en emballage dans des pochettes papier
- Récupération des plats inox (nettoyés), lors de chaque livraison
- Commande des repas sur le portail internet, jusqu'à 72h avant la livraison
- Respect de la loi EGalim pour la restauration collective

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

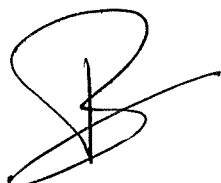
- **ACCEPTE** la souscription du contrat de fourniture et livraison de repas, d'une durée de trois ans, avec la société API Premiers Pas (72220 ECOMMOY) pour un montant estimé de 50 239,65 € HT (pour trois ans),
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit contrat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2026


Le secrétaire de séance,

BRANJONNEAU Thierry



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS